

REDICTION :
ROUBAIX, rue de la Concordie, 7, près la
place du Triènon. — (Téléphone 61)
TOURCOING, rue Verte 52 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

LE JOURNAL

Journal Républicain Quotidien

PRIS DES ANNONCES :
ANNONCES 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES 0 fr. 50
FAITS DIVERS 0 fr. 75
LOCALES 1 fr.

Les annonces sont reçues aux bureaux
du journal à Paris, dans nos bureaux
60, rue Talbot.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Le Congrès Sénatorial Républicain

LA Méditerranée du Nord

La Baltique située entre la Russie, la Péninsule scandinave, la Péninsule danoise et l'Allemagne, nous représente bien la Méditerranée du Nord. Cette Méditerranée est séparée de la mer du Nord par le Danemark qui s'avance vers la Suède et la Norvège. Pour pénétrer de l'une dans l'autre mer les navires ont deux passages, le Skager-Rack et le Kattegat, l'un à la suite de l'autre, qu'il faut traverser successivement.

Le Kattegat est obstrué presque complètement par 70 îles et par des fonds de sable en grand nombre. C'est un vrai labyrinthe d'écueils et de courants tourbillonnants. Il n'y a que trois canaux par où la navigation soit possible : Le Grand-Bell, le Petit-Bell et le Sund. De ces trois canaux le plus commode est le Sund, sur lequel est situé Copenhague, mais il n'a pas une grande profondeur, les navires de fort tonnage ont péri à y passer. Le résultat de ces conditions de la nature, que la Baltique est admirablement défendue contre les incursions venant de l'Ouest. La Russie, l'Allemagne, la Suède, le Danemark n'ont pas à craindre les flottes ennemies qui viendraient l'attaquer sur leurs côtes et dans leurs ports. Trois conventions signées le 23 avril par les puissances riveraines de la mer du Nord et de la Baltique ont déclaré le maintien du statu quo s'il venait à être menacé par quelque un — ce qui apparaît d'ailleurs comme imposable.

Pour la mer du Nord, les puissances riveraines sont l'Allemagne, le Danemark, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède. Ces puissances se sont mises d'accord pour tout ce qui concerne la mer du Nord. Quant à l'agitation de la Baltique, l'Angleterre et la France disparaissent, mais la Russie prend leur place. L'accord est signé par l'Allemagne, le Danemark, la Suède et la Russie.

Le ressort de la que le régime de ces mers est exclusivement sous la dépendance des pays qui les avoisinent ; les autres pays n'ont pas voix au chapitre. On peut croire qu'un tel système assure la paix pour un temps plus ou moins long, mais on ne peut pas dire qu'il soit conforme au développement de la civilisation générale et au progrès du droit humain.

Ce qu'il faut désirer, nous l'avons dit bien des fois, c'est que toutes les mers et les détroits qui les unissent entre elles, toutes les voies maritimes soient ouvertes indistinctement à toutes les nations et forme réellement le patrimoine de genre humain.

Une autre réflexion s'impose à l'esprit observateur : les puissances se reconnaissent le maintien du statu quo par ces mutuels accords, le statu quo sur la mer et sur les territoires environnants. Si d'autres nations ont été lésées, opprimées, sacrifiées sur ces rivages et aux alentours, elles peuvent faire leur deuil de leurs espérances d'avenir et de leur idéal humanitaire. Elles sont condamnées par l'Europe à un éternel abandon de leur droit. C'est précisément la situation du Danemark mutilé par la Prusse, amputé de ses chères provinces ; c'est aussi, en partie, le sort de la Finlande qui déplore à jamais son autonomie perdue. Et cette consécration du droit du plus fort va toucher au cœur plusieurs autres nations plus ou moins éloignées du théâtre où s'appuient les conventions actuelles. Toutes doivent se sentir atteintes et le fier est cruellement tourné dans leurs plaines toujours saignantes.

Les journaux allemands se contentent de dire que cette entente du Nord est une revanche ou une compensation de l'entente entre la France, l'Angleterre et l'Espagne sur le régime de la Méditerranée. Cette recherche ardente et continuelle de compensations prétendues n'est pas un argument solide de paix, car il peut arriver un moment où les plus forts et les plus ambieux soutiendront qu'ils n'ont pas leur compensation nécessaire !

La diplomatie de nos jours n'est pas assez tranquille, elle s'agit trop dans tous les sens pour que nous soyons complètement rassurés ! Nous aimerions mieux un peu moins de traités et plus de paix véritable. Mais il faut un si grand nombre d'accords et d'ententes pour maintenir un équilibre branlant, que l'on peut attendre à voir cet équilibre se rompre tôt ou tard.

Les diplomates ressemblent ici à des

financiers qui multiplient sans cesse les mauvaises entreprises pour les soutenir les uns par les autres, mais elles sont toutes également mauvaises et elles finissent par s'écrouler.

Hector DEPASSÉ.

La Politique

M. Maurice Ajam vient de proposer d'intéressants discussions, en publiant dans le journal l'OPINION un article où il défend la cause de l'individualisme, ce qui n'est pas sans raison, puisque nous en sommes arrivés à laisser entamer et compromettre une notion si saine, si naturelle et si juste, en dehors de laquelle il ne saurait y avoir qu'absolutisme aveugle et oppression du citoyen.

Certains de nos amis s'étonnent cependant du langage de M. Ajam et déplorent ses sentiments, qu'ils reconnaissent être ceux d'un grand nombre de radicaux, peu soucieux de conduire le pays au collectivisme, et qui envisagent la nécessité d'opposer aux élitistes révolutionnaires une action de conservation sociale.

Le craignait que le radicalisme, partagé en deux fractions, dont l'une se jetait dans un socialisme mitigé, tandis que l'autre défend énergiquement les traditions individualistes, ne finisse par se désunir complètement. Une partie s'en ira vers les collectivistes, tandis que l'autre favoriserait une coalition de combat contre le République sociale.

Or, c'est une erreur de supposer que l'individualisme soit l'adversaire de la politique des réformes démocratiques les plus larges et les plus complètes. Il ne saurait rêver d'un état d'égoïsme et d'indifférence où les favorisés du sort laisseraient les autres palagner dans leur misère et créer de fait tout à leur avantage. C'est peut-être une tradition réactionnaire, bien affaiblie aujourd'hui, mais que républicain pourrait l'admettre ?

Être individualiste, défendre les droits et l'indépendance du citoyen, entendre lui assurer, si je puis m'exprimer de la sorte, une autonomie matérielle et morale, ce n'est pas abandonner son devoir social, ce n'est pas oublier les obligations de solidarité que l'on a envers les autres hommes. Seules, l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent déformer ainsi un des sentiments les plus nobles et les plus élevés de notre nature.

On ne découvrira la preuve dans l'anarchie, qui est l'exagération de l'individualisme, et qui, tout en se basant sur la liberté absolue de la personne, le porte à se multiplier pour rendre des services à son voisin. En somme, le défaut de cette doctrine est qu'elle demanderait à chaque individu une perfection de laquelle, malheureusement, nous n'approchons guère.

Tout républicain digne de ce nom, c'est-à-dire sachant à quoi l'engage le seul fait d'être républicain, apportera toujours, d'un cœur joyeux, sa part de travail et de sacrifices aux œuvres de solidarité sociale. Il acceptera volontiers les charges qui en découleront pour lui. Il n'oubliera jamais que la République n'a de raison d'être que si elle se montre supérieure aux autres régimes en regardant supportable et agréable le sort des travailleurs, en faisant disparaître la misère, en donnant à chacun son lot de repos et de bonheur.

Or, tout ceci peut se faire sans oppression. Pour que le monde soit habitable, il n'est pas nécessaire qu'il devienne une caserne. Pour que les citoyens vivent en paix et contents, il n'est pas indispensable qu'ils soient mis à la même gamelle et se transforment en rouges stupides dans une machine. Ce serait l'admission, et la plus répugnante des servitudes volontaires.

Soyons individualistes ? Gardons l'amour de notre liberté, l'indépendance de notre volonté, la disposition de nos actes. Respectons-nous assez pour ne pas descendre au rang de brutes disciplinées ! Nous n'en travaillerons que mieux pour l'humanité.

Henry AGOT.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS
— Le Conseil de préfecture de la Seine a pris un arrêté aux termes duquel l'apôtre de M. Peuch, directeur d'une école publique élémentaire à Paris, a été partie du conseil municipal de cette ville n'est ni suspendu, ni révoqué, ni aucune disposition de la législation électorale actuelle. Les instituteurs pourraient donc être considérés municipaux.
— M. Dusoye interrogera le ministre de l'Instruction publique, au sujet de la décision prise par le tribunal de commerce de la Seine, dans le cas de M. Morizet, instituteur à Dijon.

FRANCE
— M. Chopard, banquier à Jonzac, conseiller général, vient de déposer son bilan. Le passif serait considérable. L'ancien est très dans le rouge à Bourges, lettres concis qui, lors du conseil de révision, avait usé les autorités civiles et militaires, sans être soupçonné à ce jour de prison chèque.

ZOLA AU PANTHÉON

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉPIGRAMME

Le corps du défenseur de la Vérité est exhumé du cimetière Montmartre et conduit sans cérémonie au Panthéon. Manifestations diverses. — La solennité se déroulera aujourd'hui dans toute sa splendeur

Paris, 3 juin.
C'est de soir qu'à son lieu l'exhumation des cendres d'Émile Zola au cimetière Montmartre. Le cimetière avait été fermé à six heures, comme à l'ordinaire. Vers six heures et demie les agents prenaient position à l'intérieur. Bientôt arrivait à la tombe de l'écrivain Mme Zola, Mlle Denise et M. Jacques Zola qui déposait une couronne et des gerbes de fleurs naturelles. Mme Zola et ses deux enfants repartaient presque immédiatement pour se rendre au Panthéon. C'est à 7 heures exactement qu'a eu lieu l'exhumation en présence de MM. Brunet, Fernand Desmoulins, Paricot, directeur du service municipal des Pompes funèbres, Lépine, préfet de police.

A l'extérieur deux ou trois cents personnes attendaient la sortie du fourgon funéraire. La pierre tombale fut décollée plus les ouvriers des pompes funèbres montrèrent le cercueil à l'aide de cordes. Comme la bière était quelque peu verrouillée, un autre cercueil en chêne avait été amené. La bière, portée à bras fut déposée sur un trottoir et ouverte.

Les ouvriers des pompes funèbres pleurent alors le sarcophage de plomb dans la bière neuve qui fut déposée, une fois scellée, dans le fourgon funéraire. A sept heures vingt le fourgon partit de la voiture de M. Touny, qui avait avec lui M. Gréillères, commissaire divisionnaire, quittant le cimetière au galop tandis que les manifestants qui se trouvaient derrière Rachel l'accompagnaient par des cris divers.

Devant le Panthéon

Dès six heures du soir une foule considérable composée en majeure partie d'étudiants avaient envahi les abords du Panthéon et notamment la rue Soufflot.

Vers 6 heures et demie des forces de police assez importantes commencèrent à dégager les voies environnantes. Les gardes municipaux à cheval doivent intervenir pour

LA GRÈVE SANGLANTE

L'Echauffourée DE VIGNEUX

Nouveaux détails

Prochaine interpellation. Déplacement des 25 gendarmes

Paris, 3 juin.
M. Clémenceau a reçu ce matin, successivement, MM. Argélie et Dalmer, députés de Seine-et-Oise, qui l'ont entretenu des incidents de la grève sanglante de Vigneux que nous avons relatés hier.

M. Argélie a exprimé l'intention de poser une question au président du conseil, au début de la séance de vendredi, sur ces incidents.

M. Clémenceau a accepté de répondre. Il a déclaré à MM. Argélie et Dalmer qu'il avait chargé le préfet de Seine-et-Oise d'ouvrir immédiatement une enquête sur ces faits. Il a annoncé en outre que pour faire cesser toute cause d'irritation, ordre avait été donné de remplacer aujourd'hui même les vingt-cinq gendarmes qui furent mêlés aux événements d'hier.

L'enquête
Corbeil, 3 juin.
Ce matin, tandis que les grévistes étaient en conférence à la salle Ranque, on l'on remarquait la présence de MM. Merriheim, de la Confédération générale du travail, et Anagnier, de l'Union des syndicats de la Seine, les magistrats chargés d'instruire l'affaire sont arrivés à onze heures pour procéder à différentes constatations dans la salle où s'est déroulé le drame que nous avons raconté.

MM. Régismanset, juge d'instruction, et Fortin, procureur de la République, ont également interrogé différents témoins qui, tous déclarent que les gendarmes ont tiré les premiers.

Le médecin-légiste de Corbeil a procédé ce matin à l'autopsie de l'ouvrier tué Letol.

La situation est calme et après-midi, aux environs de Vigneux et de Montgeron. Mais la grève continue.

Témoignages importants
Corbeil, 3 juin.
M. Augulier, secrétaire des syndicats, a fait une enquête sur les causes de l'échauffourée d'hier. Il a recueilli plusieurs témoignages importants.

M. Prosper, entrepreneur a déclaré d'une façon formelle avoir entendu hier au matin

traces de sang, l'aspect général de sa physionomie est assez calme. Il a été tué sur le coup.

Paris, 3 juin.
Les six ouvriers grièvement blessés ont été conduits à Paris à l'hôpital de la Pitié où on a déclaré qu'aucun n'était dans un état alarmant.

Un marché de six lois et trois gendarmes ont été constitués. Deux d'entre eux sont dans un état qui inspire les plus vives inquiétudes.

Les origines de la grève

Corbeil, 3 juin.
La grève actuelle a pour origine un conflit qui s'est produit dans les premiers jours de mai entre la Compagnie générale des câbles de la Seine et une partie de son personnel qui réclamait une augmentation de salaires et la suppression du travail à la tâche. Les colliers n'ayant pu obtenir une augmentation de 20 centimes par heure, défilèrent les terrassiers et dragueurs employés par la Société à se manifester avec eux. Le mouvement s'étendit bientôt aux exploitations voisines, en sorte qu'une millier d'ouvriers environ travaillaient aux « fouilles » à sable de Dreuil, Vigneux, Ris-Orangis, Villeneuve et de diverses autres localités avaient depuis au moins trois semaines quitté le travail.

Les grévistes présentaient aux entrepreneurs les revendications suivantes :
20 centimes de l'heure au lieu de 50 centimes ; suppression du travail à la tâche ; journée de 10 heures ; les heures supplémentaires payées à 1 fr. 50 de manière que les patrons n'en fassent plus payer ; travaux de nuit à 1 fr. de l'heure ; suppression des mandats obligatoires pour tous ; travail dans l'eau à 50 centimes de l'heure.

Pour les débaucheurs à la grève, pelle ou brouette à 1 fr. de l'heure ; journée de huit heures et suppression du travail de nuit ; suppression des chefs de chantiers devant être de bons ouvriers ; augmentation de 50 centimes des salaires et des primes ; 3 fr. 50 de l'heure avec la journée de nuit heures ; la paye des mandats obligatoires de 10 centimes.

Les grévistes tendent chaque jour, à Vigneux, des réunions où ils émettent au courant des pourparlers engagés avec les entrepreneurs — pourparlers vingt fois interrompus. En ces temps derniers, une délégué s'était produite ; les entrepreneurs paraissent prêts à accepter sur la question des salaires une transaction en accordant 50 centimes l'heure. Quant aux carrières ils commencent à souffrir des effets de ce long chômage. La misère croissante malgré le fonctionnement régulier des soutes communistes. Les vivres se font rares chaque jour plus rares.

L'ÉLECTION DU 21 JUIN

LE CONGRÈS SÉNATORIAL RÉPUBLICAIN

M. Scalfort est désigné comme candidat

Mercredi après-midi à eu lieu dans la salle de la Société Industrielle le congrès sénatorial républicain pour la désignation du candidat à l'élection du 21 juin courant.

La séance est ouverte à deux heures vingt.

Les acclamations le Bureau est composé de MM. Paul Bersez, président, G. Dron et Auguste Polié, assesseurs, Le Roy, secrétaire.

Allocation de M. Bersez
M. Paul Bersez prononce aussitôt l'allocation suivante :

Messieurs,
Le présent congrès — dont je vous remercie d'avoir bien voulu confier la direction au président du Conseil général et à ses collègues et amis Gustave Dron et Auguste Polié, — est appelé à faire choix d'un candidat républicain, en vue de l'élection sénatoriale du 21 juin prochain.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que la désignation de ce candidat emprunte à la récente élection des Conseils municipaux une importance particulière.

Les nouveaux délégués sénatoriaux vont avoir à nous faire connaître quelles sont les indications précises qui se dégagent de la dernière consultation électorale.

Si je ne me trompe, Messieurs, l'idée républicaine n'a subi dans notre département ni altération ni choc. Elle est aujourd'hui ce que nous l'avons toujours connue : ferme et sage, également éloignée des stériles rêveries d'utopies et des chimères d'utopies, elle est une œuvre pratique et réalisable — mais qui s'oppose résolument à tout retour vers les régimes autocratiques du passé, et qui n'entend marcher vers l'avenir qu'avec méthode et précaution, pour ne pas laisser la démocratie de trop tristes mirages et de trop fragiles espoirs. (Applaudissements répétés.)

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous le crier, de servir de la neutralité que m'impose mon rôle de président. Mais j'oublierais l'honneur que m'ont fait mes amis républicains en m'appelant à la présidence de ce congrès, si je ne leur disais pas qu'un de monnaie notre département compte sur eux pour choisir, entre tous les démocrates, son candidat à l'élection du 21 juin.

Déclarations de M. Davaine
Quelques-uns de mes amis personnels et politiques, vous le savez, avaient songé à poser ma candidature devant le congrès ; je pensais que mes services au Conseil général et aux Agriculteurs du Nord et mon dévouement absolu à la République pouvaient me valoir les suffrages des électeurs sénatoriaux. Mais avant de répondre à ces sollicitations, trop flatteuses, je me suis associé aux demandes qui ont été faites par plusieurs de nos amis auprès de M. Dron, d'abord et de M. Scalfort ensuite.

Après avoir longtemps réfléchi et après avoir consenti à me tenir à la disposition de M. Paul Bersez, je me suis décidé à accepter la candidature de M. Scalfort, car il est un homme de bien, d'expérience et de courage, et qui a fait preuve de sa valeur pendant les combats républicains et pendant longtemps le Conseil général du Nord. Les intérêts du département et de la République ne sauraient être en faveur de M. Scalfort, car il est un homme de bien, d'expérience et de courage, et qui a fait preuve de sa valeur pendant les combats républicains et pendant longtemps le Conseil général du Nord. (Applaudissements répétés.)

Déclarations de M. Sandrart
Présentation de la candidature Scalfort
L'honorable M. Sandrart, conseiller général, monte à la tribune et prononce les termes de la candidature de M. Scalfort.

Messieurs,
Tout d'abord je tiens à déclarer qu'il y a une candidature à l'élection du 21 juin.

Messieurs,
Tout d'abord je tiens à déclarer qu'il y a une candidature à l'élection du 21 juin.